

LOCATION SALLE DES FÊTES

Documents nécessaires

- Le Contrat
- Le Règlement
- L'Attestation de pass vaccinal
- L'Attestation de responsabilité civile
- Un Chèque de caution de 1000€ pour la salle *
- Un Chèque de caution de 300€ pour le ménage et le tri *
- Un Chèque de 200€ si vous souhaitez le forfait ménage

Les arrhes (30% du total) sont à régler le jour de la réservation par **CB**.

Le solde est à régler par **CHEQUE** le jour même mais ne sera encaissé qu'à la fin de votre manifestation.

*Non encaissé

SANS L'INTERGRALITE DE CES DOCUMENTS, VOTRE RESERVATION NE POURRA ETRE ACCEPTEE